



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions canadiennes TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, GPTD a l'intention de convertir toutes les parts de la Série Conseillers qui ont été achetées au moyen de l'option avec frais à la rétrocession, de l'option avec faibles frais d'acquisition ou de l'option avec faibles frais d'acquisition n° 2 en parts achetées au moyen de l'option avec faibles frais d'acquisition. De plus, GPTD éliminera la possibilité pour les courtiers de facturer aux clients des frais de vente initiaux à l'achat de parts de la Série Conseillers du fonds, et les parts de la Série Conseillers ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Bref aperçu

	ISC	DSC	LSC	LSC2	Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Code du fonds	TDB308	TDB338	TDB368	TDB117	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Date de création de la série			1 novembre 2000		Distributions	Annuelles en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026			9 378 147 683 \$		Placement minimal	500 \$ au départ; aucun placement subséquent minimal
Ratio des frais de gestion (RFG)			2,19 %			

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de grande qualité émis, pour la plupart, par des sociétés canadiennes dont on juge qu'elles offrent un potentiel de croissance élevé. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 10 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2026. Ceux-ci changeront au fil du temps.

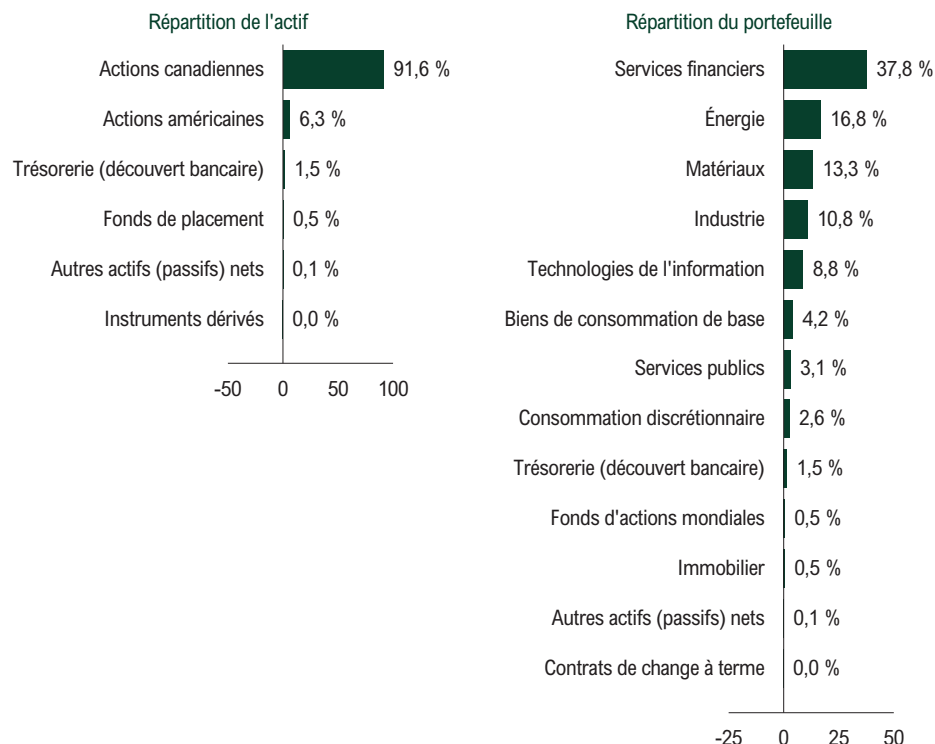
Dix principaux placements (31 mai 2026)

1.	Banque Royale du Canada	8,4 %
2.	La Banque Toronto-Dominion	7,1 %
3.	Shopify Inc.	5,2 %
4.	Banque de Montréal	4,6 %
5.	Canadian Natural Resources Limited	4,5 %
6.	Mines Agnico Eagle Limitée	4,4 %
7.	Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,1 %
8.	Enbridge Inc.	3,9 %
9.	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	3,8 %
10.	Corporation TC Énergie	3,5 %

Pourcentage total des dix principaux placements 49,5 %

Nombre total de placements 46

Répartition des placements (31 mai 2026)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

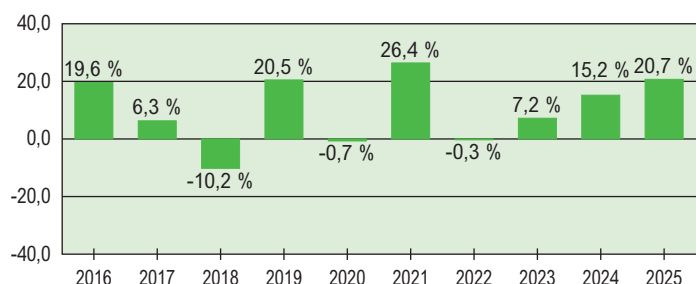
Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la Série Conseillers du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série Conseillers du fonds pour chacune des 10 dernières années civiles terminées. La valeur du fonds a diminué pendant 3 des 10 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série Conseillers du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	12,5 %	30 avril 2021	Votre placement augmenterait à 1 125 \$.
Pire rendement	-19,2 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 808 \$.

Rendement moyen

En date du 31 mai 2026, les parts de la Série Conseillers du fonds avaient généré un rendement annuel composé de 9,7 % au cours des 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts de la Série Conseillers du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 533 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement de moyen à long terme;
- recherchent une exposition à un portefeuille bien diversifié de sociétés canadiennes en croissance;
- recherchent une certaine exposition aux titres étrangers;
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer les hauts et les bas du marché boursier.

Le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui recherchent un revenu régulier.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série du fonds est offerte aux nouveaux investisseurs selon l'option avec frais d'acquisition uniquement. Si vous êtes un investisseur existant, vous pouvez, par la substitution ou la conversion, passer aux options avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n° 2 de cette série du fonds si les parts du fonds qui sont remplacées ou converties sont détenues au moyen de la même option de frais d'acquisition. À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, les parts de cette série ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Mode de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	De 0 % à 5 % du montant de l'achat	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ de l'achat.	• Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.
Mode avec frais à la rétrocession (DSC)	Si vous vendez : < 1 an après l'achat 5,5 % < 2 ans après l'achat 5,0 % < 3 ans après l'achat 4,5 % < 4 ans après l'achat 4,0 % < 5 ans après l'achat 3,0 % < 6 ans après l'achat 1,5 % après 6 ans 0,0 %	De 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des parts moins de 6 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos parts et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des parts achetées sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos parts contre celles d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.
Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC)	Si vous vendez : < 1 an après l'achat 2,0 % < 2 ans après l'achat 2,0 % après 2 ans 0,0 %	De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des parts moins de 2 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos parts et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des parts achetées sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos parts contre celles d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.
Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2)	Si vous vendez : < 1 an après l'achat 3,5 % < 2 ans après l'achat 3,0 % < 3 ans après l'achat 2,0 % < 4 ans après l'achat 1,0 % après 4 ans 0,0 %	De 0 \$ à 35 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des parts moins de 4 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos parts et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des parts achetées sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos parts contre celles d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,21 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 22,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi), des frais d'administration et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire.

2,19 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,02 %

Frais du fonds

2,21 %



Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Mode de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	de 0,00 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 \$ à 10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
Mode avec frais à la rétrocession (DSC)	de 0,00 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 \$ à 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC)	de 0,00 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 \$ à 10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2)	de 0,00 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement. Après quatre ans, le taux maximal peut être porté à 1,00 %.	de 0,00 \$ à 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. Après quatre ans, le montant maximal peut être porté à 10,00 \$.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces parts si vous les faites racheter ou les échangez contre des parts d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.

C.P. 100

66, rue Wellington Ouest

TD Bank Tower

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054

tdadvisor@td.com

www.td.com/ca/fr/

gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.